



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 9 avril 2024, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #4 – Annie St-Pierre
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Est absent, le conseiller :

Siège #2 – Pascal Corriveau

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

065-2024

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption du procès-verbal suivant :

04.01 - Séance ordinaire du 19 mars 2024

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de **mars 2024** :

- Liste des comptes : **121 137,77 \$**
- Liste des salaires : **23 970,85 \$**

06 - Administration et législation

06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements suivants :

- Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- Projet de règlement de construction au sujet des conteneurs.



No de résolution
ou annotation

06.02 - Déclarations des intérêts pécuniaires : Mme Annie St-Pierre

06.03 - Stratégie municipale d'économie d'eau potable (2022) -
Rapport

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Formation : membres du Comité consultatif d'urbanisme
(CCU)

08 - Voirie locale

08.01 - Programmes de voirie municipale : PPA-CE et PPA-ES :
demandes

08.02 - Appel d'offres : rechargement / matériaux granulaires

09 - Sécurité publique

09.01 - Suivi : feux de forêt

09.02 - Regroupement incendie

10 - Santé et Bien-être

10.01 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy : Plan
pluriannuel d'intervention (PPI) au 26-02-2024

10.02 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy : Révision
budgétaire au 01-03-2024

11 - Résolutions diverses

11.01 - Matières résiduelles : compétence MRC d'Abitibi-Ouest

11.02 - Adhésion : Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

11.03 - Politiques de la municipalité

11.04 - Nomination : personne responsable de l'application du
Règlement de construction au sujet des conteneurs

11.05 - Terrain du CN

12 - Affaires du maire et des conseillers

13 - Période de questions

14 - Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution
ou annotation

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Déclaration de réciprocité : 3 787 \$.
- Habitation :
 - Projet de Loi 31.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

066-2024

04.01 - Séance ordinaire du 19 mars 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

05 - TRÉSORERIE

067-2024

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de mars 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2024 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Annie St-Pierre
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de **121 137,77 \$**
- B) Liste des salaires au montant de **23 970,85 \$**

QUE la liste des dépenses soit le rapport d'autorisation des dépenses.



No de résolution
ou annotation

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements

AVIS
ET
DÉPÔT

Madame Sylvie Germain donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS
ET
DÉPÔT

Monsieur Ronald Lévesque donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement de construction au sujet des conteneurs.

068-2024

06.02 - Déclaration des intérêts pécuniaires : Madame Annie St-Pierre

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONSTATER que Madame Annie St-Pierre, conseillère au siège # 4 du conseil municipal, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires en date du 3 mars 2024.

069-2024

06.03 - Stratégie municipal d'économie d'eau potable (2022) - Rapport

Le rapport de *Stratégie municipale d'économie d'eau potable* pour l'année 2022 est déposé.

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Annie St-Pierre
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le rapport de *Stratégie municipale d'économie d'eau potable* pour l'année 2022 tel que déposé.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

070-2024

07.01 - Formation : membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE cette formation offrira aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Rémi Kelley
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent et paient la formation dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme aux membres du Comité consultatif d'urbanisme puisque cette formation est obligatoire.



No de résolution
ou annotation

Matières résiduelles : compétence MRC d'Abitibi-Ouest

Ce sujet sera abordé au point 11.01 à la rubrique « Résolutions diverses ».

08 - VOIRIE LOCALE

08.01 - Programmes de voirie municipale : PPA-CE et PPA-ES : demandes

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, informe les conseillers du dépôt des demandes déposées dans le cadre des programmes de voirie municipale, soit :

- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE) : « Construction ou amélioration de la chaussée »;
- Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : « Construction ou amélioration de la chaussée ».

071-2024

08.02 - Appel d'offres : rechargement / matériaux granulaires

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Annie St-Pierre
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les conseillers(ères) autorisent madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à procéder :

- Par une demande de soumission publique, si la dépense est égale ou dépasse le seuil décrété par le ministre;

OU

- Par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux (2) entrepreneurs, si le contrat comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil autorisé par le ministre;

ET ce, pour le rechargement / matériaux granulaires.

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

09.01 - Suivi : feux de forêt

Monsieur Alain Grégoire, maire, présente un document faisant état du suivi et des rencontres avec la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest concernant les feux de forêt en Abitibi-Ouest.

Ledit document sera publié sur l'Inforoute municipale de la Municipalité de Dupuy.

09.02 - Regroupement incendie

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, présente une correspondance de monsieur Patrick Lalonde, président de la firme ICARIUM Groupe Conseil Inc., concernant le regroupement incendie.



No de résolution
ou annotation

10 - LOISIRS ET CULTURE

072-2024

10.01 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy : Plan pluriannuel d'intervention (PPI) au 26-02-2024

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le plan pluriannuel d'intervention (PPI) daté du 26 février 2024 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy, tel que soumis.

073-2024

10.02 - Office d'habitation Lac-Abitibi, secteur Dupuy : Révision budgétaire au 01-03-2024

SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent la révision budgétaire datée du 1^{er} mars 2024 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation Lac-Abitibi secteur Dupuy, tel que soumis.

11 - RÉOLUTIONS DIVERSES

074-2024

11.01 - Matières résiduelles : compétence MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le 7 mars 2023, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a identifié la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest afin de conclure une entente portant sur la collecte et le transport des matières recyclables pour l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU'il « est de l'intérêt de l'ensemble des municipalités que tout le domaine de compétence liée aux matières résiduelles soit assumé par la MRC d'Abitibi-Ouest »;

ATTENDU QUE l'entreprise ÉEQ ne respecte pas nos particularités, ni nos modèles de gestion et qu'elle fait fi de la volonté d'un « gouvernement de proximité »;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a choisi le processus de déclaration de compétence alors qu'elle aurait pu choisir le processus du « mandat » donnant ainsi plus de souplesse aux municipalités et leurs droits dont, celui du retrait;

ATTENDU QUE l'exercice de cette compétence inclut tout le domaine de compétence liée aux matières résiduelles, dès lors la Municipalité de Dupuy n'exercera aucune compétence ce qui comprend, entre autres, la gestion des plaintes des citoyens;

ATTENDU QU'en outre, la Municipalité, l'ayant précisé à plusieurs occasions, veut un service complet pour la collecte de toutes les matières relevant de la compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest, sans aucun report en raison de jours fériés ou autres raisons et cela, dans les contrats à être octroyés et non seulement mentionnés dans les devis des appels d'offres;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a ni employé, ni équipement affecté à la collecte des matières résiduelles puisqu'elle a confié le tout à un entrepreneur par contrat se terminant le 31 décembre 2024;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRENDRE ACTE de l'intention de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

DE RÉITÉRER à la MRC d'Abitibi-Ouest les demandes de la Municipalité de Dupuy;

DE PRÉCISER à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) son non-respect des particularités territoriales;

D'INDIQUER au gouvernement du Québec (MAMH) qu'un « *gouvernement de proximité* » n'a pas à se voir imposer les critères de gestion, bien au contraire.

075-2024

11.02 - Adhésion : Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy renouvelle l'adhésion à l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue au coût de 103.48 \$ (taxes en sus) pour l'année 2024 2025.

11.03 - Politiques de la municipalité

Politique de reconnaissance des bénévoles

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent la « *Politique de reconnaissance des bénévoles* », telle que présentée.

077-2024

Politique de reconnaissance des organismes

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent la « *Politique de reconnaissance des organismes* », telle que présentée.



No de résolution
ou annotation

078-2024

**11.04 - Nomination : personne responsable de l'application du
Règlement de construction au sujet des conteneurs**

ATTENDU QU'il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement de construction au sujet des conteneurs;

ATTENDU QU'éventuellement ledit règlement sera adopté;

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy doit nommer une personne responsable de l'application du Règlement de construction au sujet des conteneurs;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil nomment madame Josée Gagnon, inspectrice municipale, et madame Cindy Legendre, journalière, responsables de l'application du Règlement de construction au sujet des conteneurs.

079-2024

**11.05 - Terrain de la Compagnie des chemins de fer nationaux du
Canada**

ATTENDU QUE le bail liant la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)* et la Municipalité de Dupuy relativement au terrain et l'immeuble aujourd'hui désignés la « Bibliothèque » est venu à échéance;

ATTENDU l'invitation du CN de vendre une partie ou la totalité de ses propriétés;

ATTENDU QUE le terrain actuellement occupé à diverses fins dont plusieurs à des fins récréatives et touristiques;

ATTENDU la volonté déjà exprimée par les élus-es municipaux depuis plus de 15 ans quant à l'achat de terrain propriété du CN;

ATTENDU les diverses contraintes liées ou affectant les terrains du CN;

ATTENDU la situation financière et administrative des plus précaires de la Municipalité;

ATTENDU les frais et honoraires liés à un tel achat (arpentage, cadastre, notaire, servitudes, baux, etc.);

ATTENDU l'exonération découlant d'un achat;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR un montant de 25 000 \$ (incluant les taxes applicables) pour l'achat d'une parcelle de terrain localisée à l'intérieur du périmètre urbain, mesurant approximativement 12,91 acres; le tout tel que montré sur le plan joint à l'annexe A.

Sur cette parcelle de terrain, le CN conservera une parcelle linéaire de 50 pieds (ancienne emprise vers La Reine).



No de résolution
ou annotation

080-2024

12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

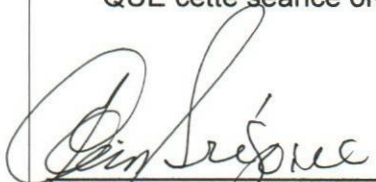
13 - PÉRIODE DE QUESTIONS


Période de questions de 20 h 15 à 20 h 25.

14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 25.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 8 mai 2024

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

